

Extrait du registre des délibérations

Séance du 9 Mars 2020

L' an 2020 et le 9 Mars à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du Conseil sous la présidence de
DUBOIS Thomas Maire

Présents : M. DUBOIS Thomas, Maire, Mmes : CHILD Nathalie, FLOQUET Géraldine, GOMERIEUX Francine, MAGNIEN Françoise, MARQUES Isabelle, QUEREUX-SBAI Delphine, MM : BODEVING Jacky, FREULON Jean-Louis, HACHET Christian, HARLE Daniel, LACIRE Jérôme, MONIER Guy

Excusé(s) : Mme PAROUTY Véronique

Absent(s) ayant donné procuration : Mme MANGIN Claudia à Mme QUEREUX-SBAI Delphine, MM : CACHEUX Daniel à M. FREULON Jean-Louis, ROBERT Jean à M. HACHET Christian

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 17
- Présents : 13

Date de la convocation : 09/03/2020

Date d'affichage : 03/03/2020

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE DE CHALONS EN CHAMPAGNE

le :

et publication ou notification

du :

A été nommée secrétaire : M. HACHET Christian

Objet des délibérations

SOMMAIRE

COMPTE DE GESTION 2019
COMPTE ADMINISTRATIF 2019
VOTE DES TAUX D'OMPOSITIONS 2020
VOTE DU B.P 2020
LOYER APPARTEMENT PLACE DE LA MAIRIE

COMMUNE DE SILLERY – M 14

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	114 306.05			857 544.70		
Opérations de l'exercice	398 518.42	500 361.78	1 692 878.17	2 000 765.64		
TOTAUX	512 824.47	500 361.78	1 692 878.17	2 858 310.34		
Résultats de clôture	12 462.69			912 828.84		
Restes à réaliser	7 834.03					
Totaux cumulés	20 296.72			912 828.84		
Résultats Définitifs						892 532.12

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Donne acte de la présentation du compte de gestion 2019 à Mr Le Trésorier Municipal

Approuve le compte de gestion 2019

Autorise Le Maire à signer l'ensemble des documents constituant le compte de gestion 2019

A la majorité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 1)

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Hors présence de Mr le maire, le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif 2019

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019

Constatant que le compte administratif présente les résultats ci-dessous

	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	PART AFFECTATE A L'INVESTISSEMENT 2019	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	RAR 2019	SOLDE DES RAR 2019	CHIFFRE A PRENDRE EN COMPTE AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	-114 306.05	252 603.33	101 843.36	D : 106 657.03 R : 98 823.00	-7 834.03	- 20 296.72
FONCTIONNEMENT	857 544.70		307 887.47			912 828.84

excédent global de fonctionnement au 31/12/2019 : 912 828.84

Couverture d'autofinancement cpte 1068 : 20 296.72

affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (002) : 892 532.12

approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2019

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 1)

réf : 01_092020 FINANCES LOCALES
VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

L'article 16 de la loi de finances pour 2020 prévoit la reconduction des taux de taxe d'habitation (TH) communaux et intercommunaux appliqués en 2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Article 1^{er}: les taux d'imposition restent inchangés par rapport à 2019 soit :

2020

- Foncier bâti = 17.48 %
- Foncier non bâti = 26.73 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier L'Assemblée nationale, à l'issue du vote en séance publique, et suivi par le Gouvernement, a adopté la revalorisation forfaitaire des bases de TH à 0,9%

Article 2: charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

A la majorité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 1)

réf : 01_102020 BUDGET PRIMITIF 2020

Le maire propose et explique les inscriptions budgétaires du budget primitif 2020

APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL

VOTE LE BUDGET PRIMITIF 2020 comme suit :

- DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT = 2 820 246.26 €
- DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT = 1 366 233.12 €

A la majorité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 1)

réf : 01_112020 LOGEMENT PLACE DE LA MAIRIE

le bail entre la commune de Sillery et Mme Simonin Marianne s'est terminé le 1/03/2020. Il concerne le logement situé place de la mairie au-dessus de la salle informatique.

Le maire propose de le renouveler.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Renouvelle le contrat de location du logement situé Place de la mairie avec Mme Simonin Marianne

Fixe le loyer à 82.60 € par mois à partir du 1.03.2020

Donne pouvoir à M. le maire pour signer le bail administratif

A la majorité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 1)

En mairie, le 09/03/2020
Le Maire
Thomas DUBOIS

